

LE PRESIDENT,

**Conformément à la délégation accordée par
le Comité Syndical du 29 avril 2015 ;**

N° 16-35

Objet :

**Subvention diagnostics PAEC
2017**

Considérant que le projet-agroenvironnemental du Roannais (AEC) comprend un volet « MAEC » (mesures agro-environnementales et climatiques), un volet « animation » et un volet « actions complémentaires » ;

Considérant que les MAEC sont de outils permettant aux agriculteurs volontaires de s'engager dans une démarche environnementale sur une durée de 5 ans moyennant un compensation financière ;

Considérant que la mise en œuvre de ces MAEC nécessitent au préalable la réalisation de diagnostics d'exploitations auprès de chaque agriculteur volontaire ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération de 50 000 € HT est inscrit au budget 2017 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et l'Europe (fonds FEADER), peuvent apporter des financements à hauteur de 100% maximum.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

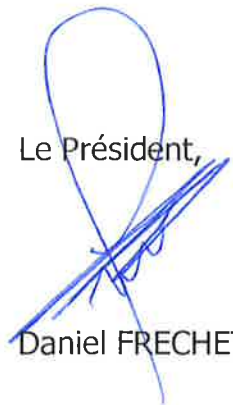
- 1°) de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers ;
- 2°) de dire que le montant prévisionnel de cette opération correspond à 50 000 € HT ;

3°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le

19 DEC. 2016

Le Président,


Daniel FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20161219-16-35-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2016